

UNE MÈRE FÉROCE

Le Drame de Poitiers

VINGT-CINQ ANS DE SOUFFRANCES



SOMMAIRE. — La famille Monnier. — La mort du père. — La disparition de Blanche. — Le fils dans les bonheurs. — Les deux monstres. — Les plaintes de la victime. — La vieille servante décorée. — Mobile criminel. — Blanche sauvée de ses bourreaux. — Un squelette vivant. — A l'hôpital. — Derniers détails.

(Extrait du journal *Le Matin*.)

Le commissaire central de Poitiers, qui avait été averti par une lettre anonyme, se rendit chez M^{me} Monnier, qui refusa de le recevoir, le renvoyant chez son fils, M. Monnier, ancien sous-préfet, demeurant également rue de la Visitation, en face de chez elle.

M. Monnier fit également répondre au commissaire qu'il ne recevrait personne. Le commissaire central insista, finit par être reçu par M. Monnier, qu'il somma de lui laisser voir sa sœur.

M. Monnier finit par conduire le magistrat à la chambre de cette dernière.

Cette chambre fait partie d'un corps de bâtiment d'aspect sombre, donnant sur une cour, et n'a qu'une fenêtre.

Lorsque le commissaire central ouvrit la porte, une obscurité presque complète y régnait. La fenêtre était fermée, garnie de bouloirs, et les personnes cloées, cadavériques.

Dans un coin, se trouvait une pailleasse pourrie. Là, sur une toile cirée, reposait un être humain, se cachant sous une couverture, poussant des gémissements inarticulés.

La malheureuse était entièrement nue. Sa maigreur était telle qu'on eût dit un squelette : les os saillaient de la grosseur du poignet d'une personne ordinaire, les bras comme le goulet d'une bouteille; les doigts avaient le volume d'un crayon et, au bout, des ongles d'une longueur démesurée. Quant à la figure, d'habitude si belle, les cheveux, négligés

depuis tant d'années, formaient une toison indécrottable, semblable à du crin emmêlé. Là-dessus grouillait une vermine énorme et infecte.

L'infortunée était couchée sur une sorte de croûte formée par ses excréments, ses déjections, des débris de viande, de pain en putréfaction entassés là depuis des années; autour de tout cela, des vers énormes rampaient, des rats de la vermine de toute sorte vivaient là et se reproduisaient en toute liberté, au milieu de cette infection constante.

Le procureur de la République, avisé au plus tôt se rendit sur les lieux et fit tout d'abord transporter la malheureuse séquestrée à l'Hôtel-Dieu; celle-ci à la vue des diverses personnes qui l'entouraient pou-

« Peu après, comme elle jouait avec une rose, le docteur lui dit :
 « — Regardez, M. Touchard vous a apporté une belle fleur »
 « Elle le regarda sérieusement, puis :
 « — Mais non, ce n'est pas M. Touchard, c'est M^{re} la supérieure qui me l'a donnée. »
 « Et c'était vrai.
 « — Vous voyez, termine l'entrepreneur, comme il est possible de soutenir que Blanche est folle ! C'est monstrueux. »

Tout le monde pense de même.

La vérité est tout simplement qu'il y a, au fond de cette affaire, une captation d'héritage. On a empêché Blanche Monnier de se marier et elle en a eu envie, pour qu'un mari ne puisse pas réclamer, ou bien la part qui a dû revenir à la jeune fille à la mort de son père, ou bien celle qui lui reviendra à la mort de sa mère. On la tenait enfermée et on la faisait passer pour folle, exactement dans le même but.

Elle disparut et c'était, au début de la vieille M^{re} Monnier, toute la fortune de celle-ci entre les mains de l'ancien sous-préfet. Il n'y a pas à chercher autre chose. C'est la conviction absolue du procureur de la République, et c'est ce qu'il compte bien établir. (Au moment de mettre sous presse nous apprenons que la veuve Monnier vient de rendre sa violence à Dieu, ce qui va simplifier la tâche de la justice, la principale coupable n'existant plus ; cependant cette affaire promet toujours des révélations très curieuses au moment des assises.)



La Séquestrée de Poitiers

Paroles de LÉON L'ASPIG. — Air de la « Paimpolaise ».

Dieu ! quel terrible et grand mystère
 Caché encore le nouveau forfait
 Commis par une infâme mère
 Avec son fils, un sous-préfet :
 Indignes parents
 Qui pendant vingt ans
 Ont osé, dans une mansarde,
 Séquestrer leur fille et leur sœur,
 La tenant sous très bonne garde,
 Pour cacher à tous sa douleur.

La pauvre fille, en sa jeunesse,
 Avait déjà connu l'amour,
 Et se livrait à la tendresse
 Qui faisait son rêve d'un jour.
 Mais un beau matin,
 Elle fut soudain,
 Par son frère et l'ignoble mère,
 Enfermée — ainsi qu'en prison —
 Sous prétexte, allégué naguère,
 Qu'elle avait perdu la raison.

On la priva de nourriture,
 De lumière et de vêtements,
 Pour la soumettre à la torture

Qui dura vingt ou vingt-cinq ans...
 Dans son noir cachot,
 Qu'il fit froid ou chaud,
 Elle était étendue à terre
 Dans l'ordure où son pauvre corps
 Se tordait dans la humilité
 Des insectes vivants ou morts.

On lui jetait comme pâtre
 Les débris les plus dégoûtants,
 Laisant son corps et sa figure
 Barbouillés de tous excréments...
 Mais... trop d'horreur
 Et trop de douleur :
 La raison se refuse à croire
 Les détails de ce noir forfait,
 Et pourtant c'est la triste histoire
 De la sœur d'un vieux sous-préfet

Lorsqu'on trouva la pauvre fille
 Mourante au fond de son taudis,
 Il fallut bien que la famille
 Avouât le crime commis.
 Mais on protesta
 Contre l'attentat,
 Et le fils et l'infâme mère,

Se donnant en vrais innocents,
 Ont gardé la clé du mystère
 Qui durait depuis vingt-cinq ans.

De la triste et pauvre martyre
 On ne peut rien savoir encore,
 Car dans sa fièvre et son délire
 Elle voyait déjà la mort...

Son corps amaigri,
 Souffrant et meurtri,
 Ne laissait à la jeune femme
 Qu'un bien faible éclair de raison,
 Et — victime d'un crime infâme —
 Elle se croyait en prison

Dans tout Poitiers les gens honnêtes
 Demandent tous le châtiement,
 Mais les autres sont assez bêtes
 Pour réclamer l'acquiescement...

Pour l'humanité,
 La société
 Doit frapper bien fort les coupables,
 Quels que soient d'ailleurs les motifs
 Allégués par les misérables
 Qu'on voudrait voir brôler tout vifs.